Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur
www.ages-info.org

Compte rendu de la « journée d'automne » de l'AGES.
Samedi 11 octobre 2013, 9h-12h30
Université Paris-Sorbonne (Paris IV), site de Malesherbes : amphi 117

1) Accueil, informations générales, vie de l'association.

Thierry Gallèpe ouvre la journée d'automne en rappelant que la campagne d'adhésion et de ré-adhésion à l'association est ouverte. Il mentionne le fait qu'Annemarie Bouisson, professeure à l'université Paris X – Nanterre jusqu'en 1986 et adhérente de l'AGES, fête ses 95 ans. Il lui présente ses meilleurs vœux au nom de l'association et de tous les collègues à cette occasion.

La journée de printemps aura lieu le samedi 11 avril 2015 (9h30-13h) à l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, 13 rue Santeuil, 75005 Paris.

2) Point d'information par le président de la 12e section du C.N.U. par Gérard Raulet.

Remarques générales : Les informations, statistiques et documents principaux concernant les travaux de la section (qualification, gestion des carrières) au cours de la session 2014 sont consultables sur le site de la CP-CNU (voir http://www.cpcnu.fr).
Remarque sur la qualification aux fonctions de Maître de conférences : l'âge moyen de la qualification est en augmentation. Par ailleurs, il semble que de plus en plus de candidat-e-s se présentent à la qualification après un premier parcours professionnel en dehors de l'enseignement.
Rappel sur les pré-requis de l'habilitation à diriger des recherches : L'HDR n'est en aucune manière une « thèse d'État ». Le « nouveau travail » doit avoir une taille raisonnable et il faut l'envisager comme un livre. Il convient par ailleurs de soigner le document de synthèse, car c'est le document indispensable dans le dossier : il ne s'agit pas d'une autobiographie, mais d'un document faisant état d'une réflexion suivie reflétant la cohérence méthodologique et scientifique d'un parcours. Enfin, le dossier doit comporter une compilation de publications sélectionnées.
Calendrier de la procédure de qualification 2015 : La clôture des inscriptions est fixée au 23 octobre 2014. Les thèses devront avoir été soutenues au plus tard le 13 décembre 2014. La date limite d'envoi du dossier est fixée au 19 décembre 2014.
Rappel concernant les promotions : Il y a deux manières d'obtenir une promotion : d'une part au titre du contingent national et d'autre part au titre de l'établissement. Les conseils à donner aux candidats sont que l'ensemble des activités professionnelles (sur les 3 dernières années) est regardé. Un modèle de fiche est téléchargeable sur le site de la CP-CNU et il est conseillé de suivre ce modèle. Il est également conseillé de classer ses publications de façon claire (ouvrages scientifiques/ouvrages pédagogiques/contribution à colloques/articles dans des revues à comité de rédaction/articles dans d'autres revues/chapitres d'ouvrages collectifs).
Remarques concernant les congés pour recherche ou reconversion thématique (CRCT) : Le nombre de semestres accordés est dramatiquement insuffisant. Par ailleurs, le nombre de candidatures est en hausse.
Attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) : La section de CNU émet un avis, transmis ensuite à l'établissement. L'évaluation se fait donc en amont par une section *disciplinaire* pour une prise de décision, au sein de l'établissement, qui se fait *toutes disciplines confondues*. Les critères sont les suivants : publications et production scientifique, encadrement doctoral et scientifique (p. ex. encadrement de masters, notamment pour les MCF), responsabilités

scientifiques, rayonnement pendant les 4 dernières années. Ces critères sont explicités sur le site de la CP-CNU.
Parution du décret sur le statut des enseignants-chercheurs : Le décret sur le statut des enseignants-chercheurs (applicable au 4 septembre 2014) est paru sans l'approbation des syndicats professionnels. L'évaluation récurrente y est actée ; elle aura lieu tous les 5 ans. La modulation des services est rendue possible ; elle ne peut toutefois pas aboutir à ce qu'un enseignant-chercheur n'exerce qu'une seule activité. Il est possible d'intégrer aux comités de sélections des personnes qui ne sont pas universitaires. Par ailleurs, un président d'université peut décider d'un quota d'emplois à pourvoir par mutation uniquement. Le décret prévoit que le CNU puisse être contourné sous certaines conditions. Enfin, le décret permet aux MCF HDR de demander le statut d'émérite.
Composition de la section de CNU : Le tandem titulaire-suppléant ne sera pas reconduit en l'état, ce qui permettra de gagner en souplesse et en adéquation entre le profil des rapporteurs et les travaux à évaluer.

3) Point d'information sur les concours (CAPES, Agrégation, Agrégation interne) par les présidents des jurys.

CAPES externe (par Francis Goullier) : Des besoins immenses existent, ce qui conduit à des recrutements importants de vacataires dans les académies. Le nombre de postes mis au concours était très important : 640 pour les deux CAPES (CAPES « exceptionnel » et CAPES « rénové »). On constate, et c'est inquiétant, un ratio faible de présents aux épreuves orales parmi les candidats admissibles : 61% pour le CAPES exceptionnel ; 70% pour le CAPES rénové. Un grand nombre de candidats ne sont pas issus de la formation initiale et disposent déjà d'une expérience professionnelle antérieure.
Au total, 418 candidats ont été reçus sur 640 postes mis au concours. Un grand nombre de candidats étaient admissibles aux deux CAPES. Environ un tiers des candidats présents à l'écrit a été reçu.
Rappel du nombre de postes attribués ces dernières années : 2009 = 106, 2010 = 125, 2011 = 174, 2012 = 184, 2013 = 196, 2014 = 418. La tendance au recrutement d'un grand nombre de professeurs certifiés se confirme en 2015 : le nombre de postes mis au concours du CAPES externe est de 340.

Précisions concernant les épreuves : *chaque* épreuve – admissibilité et admission – comporte une dimension professionnelle. Il faut donc inciter les candidats à se mettre dans une perspective d'enseignement et à consulter le rapport du jury.

Épreuve de composition à l'écrit : La consigne pour la composition sera quelque peu reformulée mais l'esprit restera le même. Les critères du jury sont la maîtrise de la langue, la capacité à rendre compte de contenus en allemand, ou encore la capacité à hiérarchiser les connaissances de façon à identifier des objets d'apprentissage adaptés.
Le jury du CAPES d'allemand (contrairement aux jurys des CAPES des autres langues vivantes) insiste sur la deuxième partie de la composition, qui consiste pour le candidat à se questionner sur ses propres savoirs dans une perspective d'enseignement. Pour cette deuxième partie de la composition (qui rend compte d'une réflexion de type professionnel) : est attribué un maximum de points-score pour les copies où le dossier est mis en relation avec une notion du programme et où une distinction claire est établie entre les connaissances et ce qu'il conviendrait de faire acquérir aux élèves. Cette partie est donc intégrée à la composition (contrairement aux préconisations formulées l'an dernier) afin de favoriser le lien entre l'analyse et la réflexion de type professionnel.

Épreuve de traduction à l'écrit : Les textes ministériels obligent le jury à choisir entre le thème OU la version (du moins pour la session 2015). Il y aura bien *deux traductions* (de textes appartenant à *deux genres discursifs différents*). La consigne concernant l'analyse traductologique sera modifiée : il s'agira de justifier des choix de traduction et non plus de commenter des difficultés de traduction.

Agrégation interne (par Francis Goullier) : Les résultats sont dans la continuité des années précédentes. L'ensemble des postes (35 au total) a été pourvu. En 2015, le nombre de postes sera de 40. La consigne concernant l'analyse traductologique sera modifiée : il s'agira de justifier des choix de traduction et non plus de commenter des difficultés de traduction (cf. le rapport du jury).

Agrégation externe (par Alain Muzelle) : L'épreuve orale « Agir en fonctionnaire éthique et responsable » disparaît en 2015 ; il va donc y avoir des modifications dans les épreuves orales. Laurent Gautier, qui sera président du jury de la session 2015, donnera des informations à ce sujet dès qu'elles seront disponibles.
En 2014, les résultats ont été encourageants. 260 candidats sont venus passer les écrits (soit 60% des inscrits) : 138 candidats ont été admissibles. La moyenne du dernier candidat admissible est remontée par rapport à l'an dernier : 4,67/20 (contre 4%). Sur l'ensemble des admissibles, 121 se sont présentés à l'oral (13 candidats retenus à l'agrégation interne ne se sont pas présentés). L'ensemble des 70 postes a été pourvu. Comme ces dernières années, un grand nombre de candidats était déjà titulaire du CAPES. Toutefois, sur 70 reçus, 39 étaient issus de la formation initiale.
Rappel : Pour passer l'agrégation, il faut être titulaire du master *au moment des oraux* (on peut donc en théorie préparer l'agrégation et le Master 2 la même année).

4) Compte rendu de la journée des directrices et directeurs de département (vendredi 10 octobre) organisée en collaboration avec le DAAD-Paris.

Programme

10h : Mots d'accueil (M. Fried Nielsen, Ministre Conseiller de affaires culturelles à l'Ambassade d'Allemagne ; M. Thierry Gallèpe, Président de l'AGES ; Mme Christiane Schmeken, Directrice du DAAD-Paris)

10h15 : « Weltweite Trends in der Germanistik und strategische Positionierung des DAAD » (Mme Ursula Paintner, DAAD-Bonn)

10h30 : « Aktuelle Entwicklung der Germanistik in Deutschland » (M. Horst Simon, Professeur de linguistique à l'Université libre de Berlin)

11h : Table ronde « La germanistique à la croisée de l'interdisciplinarité et de la spécialisation » (Mme Martine Dalmas, Professeure de linguistique à l'Université Paris-Sorbonne ; M. Achim Küpper, Président de l'Association belge des germanistes et enseignants d'allemand ; Mme Dominique Herbet, Professeure de civilisation allemande à l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3 ; Mme Sylvie Le Moel, Professeure de littérature allemande à l'Université Paris-Est). Modération : Thierry Gallèpe.

13h : Déjeuner

14h : Échange sur des questions diverses (maquette de diplômes, bi-licences, réouverture de sections d'allemand)

5) Point d'information sur le GERALS (par Jean-Marc Delagneau) et l'ADEAF (texte envoyé par Thérèse Clerc).

Le GERALS a notamment vocation de favoriser la recherche de collègues présents dans les centres de langues et autres structures qui ne sont pas nécessairement rattachés à des équipes de recherche. La journée d'étude 2014 aura lieu au Havre le 7 novembre 2014 sur le thème « Les corpus en langue de spécialité ».

L'ADEAF (1800 adhérents) peut apporter un éclairage sur la situation de l'allemand et des enseignants d'allemand dans le secondaire. Concernant la situation de l'allemand, la présidente de l'ADEAF souhaite attirer l'attention sur le dispositif des classes bilangues. Ces dernières (qui permettent l'apprentissage de l'allemand *et* de l'anglais dès la 6°), se sont, depuis leur création en 2004, progressivement substituées à l'allemand LV1 et parfois même à l'allemand LV2 au collège. À la rentrée 2013, 88% des élèves de 6° germanistes sont dans une classe bilangue. Il est probable que ces élèves se perçoivent moins comme germanistes que les LV1, ce qui n'est pas sans incidence sur

le choix d'études en LLCER et sur le vivier des futurs enseignants d'allemand. Dans le même temps, ces bilangues ont permis d'enrayer la baisse du nombre d'élèves apprenant l'allemand et de stabiliser la proportion de germanistes autour de 15%. Elles requièrent donc toute notre attention et notre vigilance d'autant qu'elles ne sont pas régies par des textes ministériels (pas de cadrage horaire) et que leur création ou leur suppression se fait au niveau des établissements. Comme par ailleurs les recteurs ont toute latitude pour mener des expérimentations et introduire par exemple la LV2 en 5°, les parcours des élèves en LV sont instables et manquent de lisibilité. L'ADEAF est demandeuse d'une politique volontariste pour l'allemand et d'une politique nationale des langues cohérente et pérenne. L'ADEAF œuvre à son niveau et mène des actions sur l'image de l'allemand (vidéos de promotion, participation au groupe de travail sur la brochure « L'allemand, un atout pour l'avenir » et le site allemandalecole.org).
Dans la discussion, il est signalé qu'il y a une pression forte à créer des classes bilangues anglais-espagnol ou anglais-chinois : quelle sera l'incidence sur les classes bilangues anglais-allemand ?

6) Lancement de la campagne pour le « Prix de l'AGES 2015 ».

La session 2015 du « Prix de l'AGES » (dont la création a été décidée lors de l'AG de Dijon en 2014) est ouverte. Ce prix a pour objectif de soutenir une mobilité en cours de recherche doctorale, à hauteur de 1000 euros.
Le jury d'attribution sera constitué des membres du bureau de l'AGES et des membres du bureau précédent.
Le dossier est à constituer par voie électronique (cf. le règlement du Prix, téléchargeable sur le site de l'AGES). La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 novembre 2014.

7) Point d'information sur le Congrès de l'AGES 2015 à Amsterdam (*Duitsland Instituut*)-Utrecht.
La date-limite d'envoi de propositions de communication et de propositions de table ronde est fixée au 30 novembre 2014 (voir le site de l'AGES).
L'AGES s'engage à rembourser aux intervenants les frais engagés à hauteur de 200 euros (il est possible que cette participation soit supérieure en fonction des financements).

8) Point d'information sur la constitution d'archives de l'AGES.

L'AGES continue de collecter les volumes d'actes des congrès de l'AGES afin de constituer des archives de l'association. Une liste actualisée des ouvrages collectés est consultable sur le site de l'AGES. Dans un second temps, il sera possible de numériser les contributions afin de les rendre plus accessibles.

9) Questions diverses.

Au sein de la mention de la Licence LLCER et avec la nouvelle logique d'accréditation (et des « champs d'accréditation »), les parcours d'allemand au sein de la mention agrégée sont fragilisés et peuvent risquer la fermeture. Il apparaît que les situations divergent de plus en plus en fonction des contextes locaux. On se rend compte toutefois qu'une mobilisation inter-langues ou entre lettres & langues peut être efficace. Plus généralement, une mobilisation au sein des sciences humaines, qui sont toutes fragilisées par cette nouvelle logique, doit être recherchée.
Quelle action mener avec les autres sociétés savantes ?
La « Lettre d'information de l'AGES » peut servir de relais à des alertes émanant d'adhérents (plutôt que de rendre publiques sur le site des informations qui peuvent fragiliser l'image des études germaniques).